



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 37355

## Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le problème du concours de professeurs des écoles et notamment celui des étudiants qui ont obtenu leur inscription sur une liste complémentaire. Dans l'académie de Clermont-Ferrand, en juin 1999, vingt-quatre postes étaient répertoriés comme vacants. Après deux autorisations de recrutement sur la liste complémentaire, cette académie se voit octroyer seulement huit postes par le ministère. Les candidats retenus initialement devront donc s'inscrire au prochain concours. Les autres académies (Toulouse, Montpellier, Créteil...) s'autorisent à rouvrir leur liste pour des candidats ayant obtenu des notes bien inférieures à la moyenne. La question qui se pose alors est de savoir s'il ne serait pas plus équitable, au niveau national, de donner priorité à des candidats dont la moyenne se situe entre 11 et 12. Il souhaiterait connaître son sentiment à ce sujet.

## Texte de la réponse

L'année scolaire 1998-1999 a connu des problèmes de remplacement dans le premier degré en raison de la limitation, pendant une certaine période de l'année, de l'utilisation des listes complémentaires des concours de recrutement de professeurs des écoles. En revanche, compte tenu de ce constat, au cours de cette année scolaire, il est prévu d'accorder 3 500 autorisations de recrutements, ce qui devrait permettre de pourvoir tous les postes vacants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Bacquet](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37355

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 novembre 1999, page 6520

**Réponse publiée le :** 13 décembre 1999, page 7138